

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP

« Ce qui uni les hommes, c'est l'amour du métier » - Antoine de Saint-Exupéry
SYBLER VOS PERFORMANCES OPTIMISER VOS COMPÉTENCES

VOTRE FORMATEUR

Références	Contactez-le :
<p>Sylvie BARTHOLOMÉ</p> <p>SYBLE Conseil / Formation L'expérience terrain à votre service</p>	<p>Tél. : 06.98.68.73.56 bartholome.syb@gmail.com</p>
Qualité	
<ul style="list-style-type: none"> DTSU formateur Expérience : 20 ans en Hôtellerie-Restoration (salle, bar, cuisine, gestion, direction) 15 ans au service de la Formation Professionnelle d'Adultes 	



OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Objectifs Pédagogiques Opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les enjeux des obligations réglementaires en matière de sécurité. Identifier les étapes clés pour construire ou mettre à jour son Document Unique Utiliser le document unique comme un outil de prévention au quotidien <p><u>A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser les postes de l'entreprise – déterminer les risques pour chaque poste Mettre en place des mesures préventives Élaborer son DUERP
Les + de la formation
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité de l'ensemble des acteurs de l'entreprise Être en conformité avec la législation, éviter les amendes pouvant chiffrer jusqu'à 37.500 € voir plus en cas de problème Diminuer les risques d'accidents de travail et/ou de maladies professionnelles Assurer le bien-être au travail de ses salariés Augmenter la productivité Améliorer l'image du secteur professionnel ainsi que l'image de l'entreprise

CONDITIONS

Public visé
<ul style="list-style-type: none"> Toute personne agissant sur la santé sécurité au travail en PME et TPE
Prérequis
<ul style="list-style-type: none"> La connaissance de la réglementation applicable dans L'entreprise est souhaitable

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP

MODALITÉS PRATIQUES

Durée	Horaires (et dates)
<ul style="list-style-type: none"> • 14H00 • 2 jours 	<ul style="list-style-type: none"> • A définir avec l'entreprise
Lieu	Modalités et tarifs
<ul style="list-style-type: none"> • Intra- entreprise • Sur Site 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentielle/ Formation personnalisée • De 1 à 5 • A partir de 30€/Heure/Stagiaire • Devis ajustable ...

PROGRAMME (contenu, déroulé, moyens mis en œuvre)

Module 1 / Jour 1 : Les enjeux du document unique	Module 2 / Jour 1 : Les principales obligations réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> • L'environnement juridique et réglementaire. • L'obligation de création d'un Document Unique • Principales sources d'accidents de travail et de maladies professionnelles • Les obligations directes et indirectes d'une évaluation des risques santé-sécurité • Responsabilités du Chef d'entreprise et de ses salariés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales exigences réglementaires en santé et sécurité au travail. • Les principes généraux de prévention. • L'évaluation des risques et document unique • Fiches individuelles de prévention des expositions « dite fiche de pénibilité ».
Module 3 / Jour 1 : Les principaux risques professionnels et leurs causes	Module 4 / Jour 2 : Principe et méthodologie de l'évaluation des risques
<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse d'un poste de travail • Le bruit • Les troubles musculo squelettiques • La manutention manuelle et mécanique • La pénibilité • Le risque chimique • Les appareils de levage • Le travail sur écran • Les risques psychosociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle du management • Les acteurs leur rôles et missions • Réflexion de fond sur la sécurité et la santé des salariés au travail • Identification des dangers • Analyse des risques • Estimer et hiérarchiser les risques : évaluation de la gravité et de la fréquence ou probabilité d'apparition du danger • Prendre en compte les Moyens de maîtrise des risques existants

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP

Module 5 / Jour 2 : Maîtriser les étapes de l'établissement du document unique

- Se fixer des objectifs mesurables.
- Réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines
- Réduire la gravité en prévoyant des actions de protection
- Mettre en place les mesures de prévention adaptées
- Réévaluation des risques suite aux actions réalisées :
 - En cas d'aménagement des postes de travail
 - En cas d'accidents
 - Au moins une fois par an, à l'occasion de la mise à jour obligatoire du Document Unique
- Dans une démarche d'amélioration continue.
- Les acteurs leur rôles et missions
- Réflexion de fond sur la sécurité et la santé des salariés au travail

Module 6 / Jour 2 : Utiliser l'évaluation comme démarche de progrès

- Se servir du Document Unique comme tableau de bord.
- Les acteurs leur rôles et missions
- Réflexion de fond sur la sécurité et la santé des salariés au travail

Moyens, méthodes et outils pédagogiques

- Support de formation dématérialisé
- Les supports de formation sont construits sur la base de référence professionnelle et adaptés aux participants et à l'établissement
- Pédagogie Active

ÉVALUATION

Étapes d'évaluation des acquis

- Questionnaire début et fin de formation + mesure des écarts ; auto-évaluation situationnelle

Démarche qualité

- Documents mis en place pour que le stagiaire et le client évaluent la qualité de la formation
- A chaud : fiche satisfaction stagiaires et client
- A froid : Fiche de pertinence des apports de formation à 3 mois,
- A froid : Questionnaire satisfaction financeur (le cas échéant)

Validation

- Attestation individuelle de fin de formation mentionnant les objectifs et le résultat de l'évaluation des acquis.